

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 15 AVRIL 2024

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M<sup>me</sup> Lise Boulianne  
M<sup>me</sup> Nada Deschênes  
M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour  
M<sup>me</sup> Valérie Dufour  
M. Guillaume Lavoie  
M. Janic Boisvert  
M. Philippe Roy

ABSENCE :

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

### **RÉSOLUTION 2024-04-118**

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

#### **ORDRE DU JOUR**

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Adoption de l'ordre du jour ;**
- C. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024 ;**
- D. État de la situation financière au 31 mars 2024 ;**

**E. Acceptation des comptes à payer pour le mois de mars 2024 ;**

**F. Correspondance :**

- a) Correspondance de M<sup>me</sup> Ghislaine Hudon, présidente concernant le bulletin Village-relais de mars 2024 ;
- b) Correspondance de M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, ministre responsable des Aînés et à la Santé concernant une aide financière pour soutenir à la démarche MADA ;
- c) Correspondance M. Jocelyn Savoie, adjoint au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec, « Ensemble au service des citoyens, pour un montant de 8 307 \$

**Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :**

- a) Message du maire ;
- b) Représentation et activités des comités.

**G. Administration générale :**

- a) Transfert de budget ;
- b) Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique ;
- c) Entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge ;
- d) Offre d'emploi et embauche de moniteurs(trices) de terrain de jeux et camp de jour - Saison estivale 2024 ;
- e) Invitation à la Simulation d'une collision – Projet impact Forestville ;
- f) Avis de motion, Règlement 623 ;
- g) Dépôt du projet de règlement 623 ;
- h) Ajournement de la séance ;
- i) Agrandissement du site d'entreposage du garage municipal ;
- j) Dépôt des vacances annuelles 2024 ;

**H. Hygiène du milieu :**

- a) Remplacement interrupteur de transfert du panneau de contrôle ;

**I. Transport :**

- a) Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration 2024-2025 ;

**J. Urbanisme :**

- a) Dépôt rapport des permis émis en mars 2024 ;
- b) Formation obligatoire pour les membres du CCU ;
- c) Règlement numéro 622 ;

**K. Tourisme :**

- a) Renouvellement adhésion – Fédération Villages-relais ;
- b) Invitation au 28<sup>e</sup> Souper-bénéfice du CGRSE de la rivière des Escoumins ;
- c) Proposition service professionnel sentier pédestre phase 2 ;
- d) Représentant à l'Association de la rivière Sainte-Marguerite ;

- e) Projet pilote des Villages Relais ; bornes de recharge de vélos électriques ;
- f) Vélos Électriques en libre-service ;
- g) 13e Congrès annuel des villages Relais à la municipalité de Saint-Donat ;
- h) Gymkhana, 2024 ;
- i) Plan de promotion 2024, Tourisme Côte-Nord ;

**L. Culture :**

- a) Démission de M<sup>me</sup> Liette Simard à la bibliothèque et l’affichage de poste ;

**M. Loisir :**

- a) Dépôt des activités et semaines de relâche du samedi 2 mars au vendredi 8 mars 2024 ;
- b) Amélioration du centre récréatif ;
- c) Étude de faisabilité pour l’accessibilité universelle de la salle communautaire du centre récréatif ;
- d) Offre de service de l’entreprise Toromont CIMCO ;
- e) Horaire estival du centre récréatif ;

**N. Santé et bien-être :**

- a) Demande d’autorisation au Colloque tous engagés pour assurer la qualité de vie des personnes âgées dans leur milieu de vie ;
- b) Journée internationale de Sensibilisation aux Surdoses ;
- c) Vente-débaras et journée de bienveillance communautaire ;
- d) Dépôt Rapport journée 9 décembre ;

**O. Incendie :**

- a) Dépôt du rapport des activités du mois de mars 2024 ;
- b) Calendrier des officiers, et réunions ;
- c) Nomination d’un lieutenant intérimaire ;
- d) Dépôt fin des travaux de la Caserne 2 ;
- e) Dépôt de l’ordre du jour du Comité technique en sécurité incendie ;
- f) Résolution de se départir des équipements désuets ;

**P. Embellissement :**

- a) Achat de fleurs, saison 2024 ;

**Q. Demandes d’appui et de reconnaissance : (aucun point)**

**R. Demandes d’aide financière :**

- a) Demande d’aide financière – Chœur Les gens de mon pays ;
- b) Demande d’aide financière – Comité Sacré-Course ;
- c) Demande d’aide financière du Festival du Fjord ;

**S. Affaires nouvelles :**

- a) \_\_\_\_\_
- b) \_\_\_\_\_
- c) \_\_\_\_\_

**T. Levée de la séance**

## RÉSOLUTION 2024-04-119

### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

## Dépôt

### **État de la situation financière au 31 mars 2024**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 31 mars 2024.

## RÉSOLUTION 2024-04-120

### **Acceptation des comptes à payer – Mars 2024**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 15 avril 2024 totalisant **145 472,93 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 8 245,05 \$  
Paiement par dépôt automatique 32 992,21 \$  
Paiement par prélèvement automatique 9 417,78 \$  
Paiement payé d'avance 94 817,89 \$

M<sup>me</sup> Lise Boulianne procède à la lecture du résumé de la correspondance reçue à la municipalité.

### **Correspondance :**

- a) Correspondance de M<sup>me</sup> Ghislaine Hudon, présidente concernant le bulletin Village-relais de mars 2024 ;
- b) Correspondance de M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, ministre responsable des Aînés et à la Santé concernant une aide financière pour soutenir à la démarche MADA ;
- c) Correspondance M. Jocelyn Savoie, adjoint au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec, « Ensemble au service des citoyens, pour un montant de 8 307 \$.

### **Message et rapports d'activités du maire et des conseillers**

Le maire, M<sup>me</sup> Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Philippe Roy, conseiller, M. Janic Boisvert, conseiller, M<sup>me</sup> Nada Deschênes, conseillère, M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour, conseillère. Guillaume

Lavoie, conseiller et M<sup>me</sup> Valérie Dufour, conseillère, font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

**Administration générale :**

Résolution 2024-04-121

**Transfert de budget**

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de procéder à l'achat d'un balai mécanique;

**CONSIDÉRANT QU'**un transfert de budget est requis;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le transfert budgétaire des comptes suivants :

Du poste 02-320-00-516 vers 02-701-20-522      17 000 \$

Résolution 2024-04-122

**Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique**

**ATTENDU QUE** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**ATTENDU QUE**, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**ATTENDU QUE**, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**ATTENDU QUE**, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

**ATTENDU QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**ATTENDU QUE**, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**ATTENDU QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le

développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**ATTENDU QUE** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, **QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

**QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un «cadre de croissance municipale» modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

#### RÉSOLUTION 2024-04-123

##### **Entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge**

**ATTENDU QUE** les services de la Gestion des urgences et des Affaires juridiques de la Société canadienne de la Croix-Rouge – Québec ont entamé une révision en profondeur de la lettre d'Entente Services aux sinistrés ;

**ATTENDU QU'**après plus d'un an et demi de travail et de consultations, nous vous présentons la nouvelle Entente de Services aux Personnes sinistrées ;

**ATTENDU QUE** plusieurs améliorations et changements ont été apportés à la nouvelle Entente ;

**ATTENDU QUE** les changements majeurs suivants :

- Date d'entrée en vigueur de l'Entente précisée à l'en-tête est maintenant indépendante de la date de la dernière signature (en-tête) ;
- Mise à jour des énoncés du préambule (section Préambule) ;
- Clarification des circonstances menant à la signature d'une offre de services et à la facturation de frais admissibles à la Ville/Municipalité (section Définitions);
- Élargissement de la définition de Personnes sinistrées (section Définitions) ;
- Renouvellement automatique maintenu pour une période d'un an au lieu de trois ans (section Durée de l'Entente) ;
- Révision, à la hausse, de la contribution financière annuelle (section Contribution financière) ;
- Standardisation, pour respecter les exigences de la Société canadienne de la Croix-Rouge, des clauses liées à la confidentialité, l'indemnisation, les assurances et la propriété intellectuelle (sections Confidentialité, Indemnisation, Assurances et Propriété intellectuelle) ;
- Mise à jour de la description des services que la Croix-Rouge peut offrir aux personnes sinistrées (Annexe A) ;
- Ajout, en annexe de l'Entente, du formulaire Offre de services qui doit être signé lorsqu'une circonstance particulière est rencontrée (Annexe B.1) ;
- Précisions et clarifications portant sur les frais admissibles qui s'appliquent lors de la signature d'une offre de services, notamment l'ajout de frais indirects admissibles à la hauteur de 12% des frais directs facturés à la Ville/Municipalité (Annexe B.2).

**ATTENDU QUE** le coût de renouvellement de l'entente pour la période d'avril 2024 à mars 2025 est de 354,00 \$;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente de services aux personnes sinistrés pour la période d'avril 2024 à mars 2025;

**QUE** madame Lise Boulianne, maire et monsieur Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur la présente entente de service;

**QUE** la contribution couvrant l'entente au montant de 354,00 \$ soit autorisée à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2024-04-124

**Offre d'emploi et embauche de moniteurs(trices) de terrain de jeux et camp de jour – Saison estivale 2024**

*M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour, conseillère, M<sup>me</sup> Valérie Dufour, conseillère, M, Guillaume Lavoie, conseiller manifestent leur intérêt dans ce dossier et s'abstiennent de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.*

**CONSIDÉRANT QU'**un affichage hâtif des postes de moniteur - monitrice améliorera les chances de recrutement de main-d'œuvre qualifiée pour la saison estivale 2024 ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Jeannot Lepage à procéder au recrutement et à l'embauche d'un maximum de cinq (5) moniteurs (trices) de camp de jour, (3) moniteurs (trices) pour la piscine et (1) étudiant aux travaux publics pour la saison estivale 2024;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que les postes soient ouverts à tous, mais avec une priorité aux étudiants.

#### RÉSOLUTION 2023-04-125

##### **Invitation à la Simulation d'une collision – Projet impact Forestville**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité I.M.P.A.C.T. nous invite le 8 mai prochain au Projet impact qui se tiendra au complexe Guy Ouellet de Forestville ;

**CONSIDÉRANT QUE** la simulation est conçue pour exposer les adolescents aux conséquences tragiques découlant des comportements à risques au volant ;

**CONSIDÉRANT QUE** les invitations sont remises au maire,

**PAR CES MOTIFS,** il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Lise Boulianne, maire à participer à l'invitation Simulation d'une collision Projet impact qui se déroula au complexe Guy Ouellet de Forestville

#### RÉSOLUTION 2023-04-126

##### **AVIS DE MOTION**

---

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 623 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 621 DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES, SPÉCIALES AINSI QUE LE TAUX DES TARIFS, LICENCES, PERMIS ET CERTIFICATS POUR L'ANNÉE 2024**

---

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 15 avril 2024, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Guillaume Lavoie conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le numéro 623 modifiant le règlement 621 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales,

spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2024.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

#### RÉSOLUTION 2023-04-127

##### **Dépôt du Règlement 623 modifiant le règlement 621 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2024**

La conseillère, Mme Nada Deschênes, donne avis que le « Règlement 623 modifiant le règlement 621 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2024 » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 623 modifiant le règlement 621 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2024 » est déposé séance tenante.

#### RÉSOLUTION 2023-04-128

##### **Ajournement de la séance**

Il est proposé par \_M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'ajourner la séance le mercredi 17 avril 2024, à 17 h 50.

#### Résolution 2024-03-129

##### **Agrandissement du site d'entreposage du garage municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons beaucoup de matériel à entreposer au garage municipal et nous constatons un manque d'espace ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'écocentre occupe un espace qui diminue notre aire de travail ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aire du garage municipal pourrait être agrandie vers le Nord-Est, sur une profondeur d'environ 100 pieds sur la largeur de la clôture représentant une superficie approximative de 4 900 mètres carrés ;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de déboisement et de décapage seront requis ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux seront réalisés en régie ;

**PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'agrandissement de l'aire d'entreposage au garage municipal selon les budgets disponibles.

Dépôt

## Dépôt des vacances annuelles 2024

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt des vacances annuelles 2024

### Hygiène du milieu :

#### Résolution 2024-04-130

##### **Remplacement interrupteur de transfert du panneau de contrôle**

**CONSIDÉRANT QUE** l'interrupteur de transfert du panneau de contrôle de la génératrice de la station de pompage d'aqueduc doit être remplacé;

**CONSIDÉRANT QUE** cet équipement est requis puisque lorsqu'il y a interruption d'électricité aucun signal n'est transmis à la génératrice pour démarrer donc il y a interruption du système d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** Mario Duchesne Électrique nous propose le remplacement de cet équipement pour un montant de 14 437,50 \$, taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remplacement de l'interrupteur de transfert à la station de pompage d'aqueduc au montant de 16 599,52 \$, taxes incluses tel que proposé par Mario Duchesne Électrique : le coût étant approprié à même le budget régulier.

### Transport

#### RÉSOLUTION 2024-04-131

##### **Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration 2024-2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les résidents du chemin de l'Anse-à-Pierrot rencontrent des problèmes de sécurité en y circulant lors de fortes pluies ou en période de fonte de la neige puisque l'absence de fossé de drainage empêche l'eau de s'écouler à l'extérieur de la chaussée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'amélioration du drainage du chemin de l'Anse-à-Pierrot est admissible à une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration 2024-2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vise à améliorer le drainage inexistant de ce secteur sur environ 570 mètres ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'envoi de la demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – Volet

projets particuliers d'amélioration 2024-2025, relativement au projet d'amélioration du drainage du chemin de l'Anse-à-Pierrot.

## **Urbanisme :**

### Dépôt

#### **Dépôt rapport des permis émis en mars 2024**

Au mois de mars 2024, 8 permis ont été délivrés pour un total annuel de 29 permis.

La valeur des travaux pour le mois s'élève à 83 000 \$ et le montant des permis s'élève à 105 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en mars 2024

### RÉSOLUTION 2024-04-132

#### **Formation obligatoire des membres du CCU**

**CONSIDÉRANT QU'**à partir du mois de juin 2024, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) devront suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'association québécoise d'urbanisme (AQU) ainsi que la COMBEQ ont conçu et mis en œuvre un programme pour répondre à cette nouvelle obligation du MAMH ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'association québécoise d'urbanisme (AQU) offre une formation préenregistrée, donc moins dispendieuse ;

**CONSIDÉRANT QUE** la COMBEC offre une formation interactive et plus dispendieuse ;

**CONSIDÉRANT QUE** les 5 membres du Comité consultatif d'urbanisme ont accepté de suivre la formation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation offerte pour les membres du CCU est différente de celle de la technicienne en urbanisme. La technicienne en urbanisme pourra poser des questions et interagir durant la formation avec la COMBEQ pour amener des précisions particulières à son comité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la formation de l'AQU monte à 109,23 \$ (avec taxes) par personne pour un total de 546,15 \$ pour 5 personnes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la formation pour la technicienne en urbanisme avec la COMBEQ monte à 183,96 \$ (avec taxes) ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les membres du CCU ainsi que la technicienne en urbanisme à suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu

modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au coût de 730,11 \$ taxes incluses, le coût étant approprié au budget régulier.

## RÉSOLUTION 2024-04-133

**Règlement numéro 622 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 210 et ses amendements en vigueur en vue de modifier l'article 7.2.3 Normes d'implantations particulières lorsque le bâtiment complémentaire isolé est un cabanon ou un abri de bois de chauffage et l'article 7.2.4 Normes d'implantations particulières lorsque le bâtiment complémentaire est un garage privé ou un abri d'auto.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sacré-Cœur est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage numéro 210 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a jugé à propos d'établir ce projet de règlement ;

**ATTENDU QUE** le but est de modifier la superficie maximale au sol des garages privés dans des conditions particulières et de modifier le nombre de bâtiments complémentaire (garage et cabanon) ;

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans le délai prévu par la Loi ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement portant le numéro 622, lequel décrète et statue ce qui suit :

### **SECTION 1**

#### **DISPOSITIONS DECLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES**

##### **Article 1      Préambule**

Le préambule, l'annexe cartographique, les titres, tableaux, croquis, symboles et toute autre forme d'expression autre que le texte proprement dit utilisé dans le présent règlement en font partie intégrante à toutes fins que de droit. En cas de contradiction entre ces titres, tableaux, croquis, symboles et le texte, le texte prévaut.

##### **Article 2      But du règlement**

Le présent règlement a pour but :

1. De modifier la superficie maximale au sol des garages privés dans des conditions particulières et de modifier le nombre de bâtiments complémentaire (garage et cabanon).

##### **Article 3      Unités de mesure**

Toutes les dimensions prescrites au présent règlement sont indiquées en mesures métriques selon le système international d'unité (SI). Les

abréviations ou les symboles pour exprimer l'unité de mesure valent comme s'ils étaient au long récité.

#### **Article 4     Interprétation du texte**

Tous les mots, les termes et les expressions utilisés dans ce règlement prennent la signification définie dans les règlements d'urbanisme en vigueur de la municipalité de Sacré-Cœur, exception faite de ceux spécifiquement définis dans ce présent règlement.

#### **Article 5     Validité**

Le conseil municipal adopte ce règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe. Si un chapitre, un article, un alinéa ou un paragraphe de ce règlement était où devait être un jour déclaré nul, toute autre disposition de ce règlement demeure en vigueur.

### **SECTION 2**

#### **MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 210**

#### **Article 6**

L'article 7.2.3 « Normes d'implantations particulières lorsque le bâtiment complémentaire est un cabanon ou un abri à bois de chauffage » du Règlement de zonage n° 210 en vigueur est modifié en ajoutant, immédiatement après le sixième paragraphe du premier alinéa, un deuxième alinéa qui se lit comme suit :

**« Un cabanon ne peut être implanté sur un terrain ayant bénéficié, pour un garage privé, de la disposition d'assouplissement contenue au paragraphe 6 de l'alinéa 1 de l'article 7.2.4. »**

#### **Article 7**

L'article 7.2.4 « Normes d'implantations particulières lorsque le bâtiment complémentaire est un garage privé ou un abri d'auto » du Règlement de zonage n° 210 en vigueur est modifié en remplaçant le paragraphe 6 du premier alinéa par le paragraphe suivant :

``

- 6 la superficie maximale au sol du garage ne doit pas excéder 60 % de celle du bâtiment principal (excluant l'abri d'auto).**

**Malgré ce qui précède, la superficie maximale au sol du garage peut être portée à 70 % de celle du bâtiment principal (excluant l'abri d'auto) pourvu qu'aucun cabanon ne soit érigé sur le terrain et il ne sera alors plus possible de construire d'autres cabanons sur ce terrain. ``**

### **SECTION 3**

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

#### **Article 8**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi

Tourisme :

RÉSOLUTION 2024-04-134

**Renouvellement adhésion – Fédération Villages-relais**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2024-2025 de la Fédération des Villages-relais au montant de 882,00 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2023-04-135

**Invitation au 28<sup>e</sup> Souper-bénéfice du CGRSE de la rivière des Escoumins**

**CONSIDÉRANT QUE** le CGRSE de la rivière des Escoumins offre une invitation à la Municipalité de Sacré-Cœur à participer au souper-bénéfice qui se tiendra le 20 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le souper gastronomique est au coût de 110 \$ chacun ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CGRSE demande un appui de don en biens ou en argent et qu'il est également possible de faire partie de leurs partenaires, soit de Bronze, d'Argent ou d'Or ;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à cette demande.

RÉSOLUTION 2024-04-136

**Proposition service professionnels sentier pédestre phase 2**

**CONSIDÉRANT QU'**une évaluation du débit du cours d'eau doit être évaluée pour traverser avec le sentier pédestre;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'ingénierie Stantec est disposée à réaliser un mandat pour déterminer le débit du cours d'eau et déterminer le type de ponceau à installer pour un montant de 5 000 \$, taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le mandat à Stantec au montant de 5 748,75 \$, taxes incluses; le coût étant approprié à même le projet de sentier pédestre phase 2.

RÉSOLUTION 2023-04-137

**Représentant à l'Association de la rivière Sainte-Marguerite**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jimmy Jacques démissionne comme représentant de la municipalité de l'Association de la rivière Sainte-Marguerite ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de représenter la Municipalité de Sacré-Cœur au sein du comité de l'Association de la rivière Sainte-Marguerite ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la nomination de M. Sylvain Duprat à titre de représentant de la Municipalité de Sacré-Cœur au sein du comité de l'Association de la rivière Sainte-Marguerite.

#### RÉSOLUTION 2024-04-138

##### **Projet pilote des Villages Relais; bornes de recharge de vélos électriques**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur a reçu une correspondance de madame Véronique Cadoret-Plamondon, urbaniste aux Villages Relais, qui stipule que notre municipalité a été ciblée pour être projet pilote dans le projet des bornes de recharge de vélos électriques des villages Relais;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de vélo en libre-service est déjà prévu depuis quelques années dans notre municipalité mais qu'il ne s'est toujours pas concrétisé;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sacré-Cœur désire encourager les saines habitudes de vies par la pratique du vélo;

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter de faire partie des projets pilotes de bornes de recharge de vélos électriques des Villages Relais et ainsi de bénéficier de l'aide financière de 10 000 \$.

#### RÉSOLUTION 2024-04-139

##### **Vélos Électriques en libre-service**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur a reçu une correspondance de madame Véronique Cadoret-Plamondon, urbaniste aux Villages Relais, qui stipule que notre municipalité a été ciblée pour être projet pilote dans le projet des bornes de recharge de vélos électriques des villages Relais;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de vélo en libre-service est déjà prévu depuis quelques années dans notre municipalité mais qu'il ne s'est toujours pas concrétisé;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sacré-Cœur désire encourager les saines habitudes de vies par la pratique du vélo ;

**CONSIDÉRANT QUE** Distrik Distribution nous a fait une offre de service de vélos électriques et bornes de recharge qui convient à ce que la municipalité de Sacré-Cœur recherchait;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M<sup>me</sup> Jennifer Gauthier à déposer des demandes d'aides financières dans un projet de vélos électriques en libre-service.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser M Jeannot Lepage à signer tous les documents s'y rattachant.

#### RÉSOLUTION 2024-04-140

##### **Demande d'autorisation au 13<sup>e</sup> Congrès annuel des villages Relais à la municipalité de Saint-Donat**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Donat sera l'hôte du 13<sup>e</sup> Congrès annuel de la Fédération des Villages-relais qui se tiendra du 29 au 31 mai 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Lise Boulianne est intéressée à participer au congrès 13<sup>e</sup> Congrès annuel de la Fédération des villages-relais qui se tiendra à la municipalité de Saint-Donat du 29 au 31 mai 2024 selon l'option A (3 jours);

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic B Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que madame Lise Boulianne soit autorisée à participer au 13<sup>e</sup> Congrès annuel de la Fédération des villages-relais qui se tiendra à la municipalité de Saint-Donat du 29 au 31 mai 2024.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser les dépenses de madame Lise Boulianne.

#### RÉSOLUTION 2023-04-141

##### **Gymkhana 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le Gymkhana tiendra sa dixième édition en 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire que cette activité se poursuive;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la tenue du Gymkhana les 23,24 et 25 août 2024.

#### RÉSOLUTION 2024-04-142

##### **Plan de promotion 2024, Tourisme Côte-Nord**

**CONSIDÉRANT QUE** Tourisme Côte-Nord offre des plans de promotions adaptés à nos besoins concernant la promotion touristique de

notre municipalit , et que nous n'avons pas encore de strat gie promotionnelle pour la saison estivale 2024 ;

**CONSID RANT QUE** les Courants Musicaux, la F te du Miel et le Symposium « Mille et une couleur sur le fjord » sont des  v nements touristiques importants et que la municipalit  de Sacr -C ur d sire en faire la promotion   plus grande  chelle ;

**CONSID RANT QUE** le Circuit D couverte offert par Tourisme C te-Nord est une alternative peu dispendieuse de faire la promotion de plusieurs attraits   Sacr -C ur ;

**CONSID RANT QUE** la Carte d tachable du Guide touristique est susceptible d'attirer beaucoup de tourisme ext rieur dans notre municipalit  ;

**CONSID RANT QUE** M<sup>me</sup> Jennifer Gauthier soit autoris e   proc der   l'ajout des Courants Musicaux, la F te du Miel et le Symposium, au guide touristique 2024, au prix de 122 \$ par ajout, pour un montant total de 366 \$, taxes non incluses ;

**CONSID RANT QUE** M<sup>me</sup> Jennifer Gauthier soit autoris e   proposer un Circuit D couverte de Sacr -C ur avec Tourisme C te-Nord au montant de 200 \$ plus taxes, ainsi qu'une carte d tachable de 1/4 de page au montant de 500 \$ plus les taxes, pour un montant total de 700 \$ taxes non incluses ;

**IL EST PROPOS ** par M. Guillaume Lavoie et r solu   l'unanimit  des conseillers pr sents, d'autoriser M<sup>me</sup> Jennifer Gauthier   proc der   l'ajout des Courants Musicaux, la F te du Miel et le Symposium, au guide touristique 2024, au prix de 122 \$ par ajout pour un total de 420,81 \$ taxes incluses.

**IL EST  GALEMENT R SOLU** d'autoriser M<sup>me</sup> Jennifer Gauthier   proposer un Circuit D couverte de Sacr -C ur avec Tourisme C te-Nord au montant de 200 \$ plus taxes, ainsi qu'une carte d tachable de 1/4 de page au montant de 500 \$ plus les taxes, pour un montant total de 804,83 \$ taxes non incluses; le c t  tant appropri    m me le budget r gulier.

**Culture :**

#### R SOLUTION 2023-04-143

#### **D mission de Mme Liette Simard   la biblioth que et affichage de poste**

**CONSID RANT QUE** M<sup>me</sup> Liette Simard a remis sa d mission le 8 avril 2024, donc sa derni re journ e de travail sera   la fin d'avril 2024;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOS ** par M Philippe Roy et r solu   l'unanimit  des conseillers pr sents, d'accepter la d mission de M<sup>me</sup> Liette Simard tel que d pos  le 8 avril 2024;

**IL EST  GALEMENT R SOLU** d'autoriser l'affichage du poste imm diatement.

## Loisir :

### Dépôt

#### **Rapport des activités semaine de relâche du samedi 2 mars au vendredi 8 mars 2024**

##### **Samedi 2 mars :**

Ouverture de la semaine avec le carnaval sur glace. Une trentaine de personnes ont participé à la soirée avec et sans déguisement. La cantine était ouverte, mais a malheureusement fermé trop tôt (19h). Revenus de la cantine = 76,75 \$.

##### **Dimanche 3 mars :**

Spectacle sur glace avec la compagnie « Le patin libre ». Une cinquantaine de personnes présentes, 475 \$ de billets vendus. Une douzaine en prévente, le reste à la porte. Environ 25 personnes ont embarqué sur la glace avec les artistes. Un service de cantine (boisson, chips, chocolat...) était offert, revenus 70,25 \$.

##### **Lundi 4 mars :**

Olympiade hivernale sur la glace du centre récréatif. 8 enfants présents, 4 épreuves (Jeu de poche, course de vitesse, tir au but, glissade) et patinage, hockey.

Cercle d'histoire avec M<sup>me</sup> Chose, 35 personnes présentes autour du feu, une belle activité familiale, enfants et adultes ont apprécié la soirée.

##### **Mardi 5 mars :**

Jeux gonflables dans le gymnase. Beaucoup d'enfants et adultes ont profité des jeux, environ une centaine de personnes ont répondu présentes. Jeux gonflables toujours une formule gagnante.

Soirée cinéma avec une quarantaine de spectateurs. Prévoir une personne supplémentaire pour aider au bar. Le film a commencé 30 minutes plus tard car Gabriel était seul et a eu beaucoup de monde au bar avant le film. Vente: 100,50 \$

##### **Mercredi 6 mars :**

Atelier intergénérationnel annulé le matin car pas d'inscriptions. Patinage libre, environ 25 personnes et une quarantaine de personnes sont venues encourager les patineuses du club Escopop. La cantine était ouverte, 285,30 \$ de revenus.

##### **Jeudi 7 mars :**

Randonnée de raquettes aux flambeaux, pas autant de monde que prévu, mais 12 personnes présentes enfants et adultes confondus.

Tout le monde a apprécié la sortie et le feu ainsi que la distribution de café et chocolat chaud au retour.

Clôture de la semaine de relâche avec une dico patin, une trentaine de personnes sont venues patiner. Revenus de la cantine à 130,87 \$.

*La course d'orientation a bien fonctionné dans une partie de l'ancien camping, les sculptures sur neige n'ont pas pu être sculptées du fait de la douce température et l'anneau de glace, la patinoire extérieure ainsi que la glissade ont fermé le mardi car fonte et risque d'accident.*

Nous avons eu des dépenses pour 11 752,64 \$ incluant les taxes non remboursables ainsi que le salaire des préposés à l'entretien sur des revenus de 6 189,88 \$ incluant l'aide financière de 5 000 \$ de la MRC pour finir avec un déficit de 5 562,76 \$.

Le salaire des préposés était déjà au budget donc nous avons affecté 3 820,17 \$ des postes 02-701-30-970, 02-701-90-970 et 02-702-90-970 pour éponger le déficit.

#### Résolution 2024-04-144

##### **Amélioration du centre récréatif**

**CONSIDÉRANT QUE** le centre récréatif n'est pas équipé adéquatement en système d'éclairage récréatif;

**CONSIDÉRANT QU'**un système d'éclairage permettra d'améliorer l'atmosphère générale de la patinoire;

**CONDIDÉRANT QUE** le système d'éclairage sera également utilisé lors des événements spéciaux, concerts, célébrations, patinages, hockeys, roulathèque et autres activités;

**CONSIDÉRANT QUE** le système d'éclairage apportera également une plus-value pour les locations privées;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M<sup>me</sup> Jennifer Gauthier, à procéder aux recherches et déposer les demandes d'aide financière.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents reliés à l'entente de financement.

#### Résolution 2024-04-145

##### **Étude de faisabilité pour l'accessibilité universelle de la salle communautaire du centre récréatif**

**CONSIDÉRANT QUE** la salle communautaire du centre récréatif n'est pas équipée pour accueillir les personnes à mobilité réduite;

**CONSIDÉRANT QU'**une étude de faisabilité doit être réalisée par une firme d'architecture afin de déterminer le système adéquat;

**CONDIDÉRANT QUE** la firme d'architecte ÉPA ARCHITECTURE nous offre leurs services pour un montant de 9300 \$, taxes non incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** deux options seront évaluées avec croquis et estimations de coûts;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M<sup>me</sup> Jennifer Gauthier, à procéder à la recherche d'aide financière et de déposer des demandes d'aide financière.

#### RÉSOLUTION 2024-04-146

##### **Offre de service de l'entreprise Toromont CIMCO**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Toromont CIMCO est le fournisseur du nouveau système de réfrigération du centre récréatif de Sacré-Cœur ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Toromont CIMCO devra procéder à des ajustements lors des opérations de maintenance régulières ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Toromont CIMCO a présenté une offre de service qui s'échelonne sur 3 années :

- Les coûts annuels pour la saison 2024-2025 sont de deux versements de 2 150,00 \$/visite représentant 4 300,00 \$, taxes non incluses ;
- Les coûts annuels pour la saison 2025-2026 sont de deux versements de 2 225,00 \$/visite représentant 4 450,00 \$, taxes non incluses ;
- Les coûts annuels pour la saison 2026-2027 sont de deux versements de 2 300,00\$/visite représentant 4 600,00 \$, taxes non incluses ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Jimmy Jacques, directeur des services techniques à signer l'offre de service présentée par l'entreprise Toromont CIMCO d'une durée de 3 années comme suit :

- Les coûts annuels pour la saison 2024-2025 sont de deux versements de 2 471,96 \$/visite représentant 4 943,92 \$, taxes incluses ;
- Les coûts annuels pour la saison 2025-2026 sont de deux versements de 2 558,19 \$/visite représentant 5 116,38 \$, taxes incluses ;
- Les coûts annuels pour la saison 2026-2027 sont de deux versements de 2 644,43 \$/visite représentant 5 288,86 \$, taxes non incluses. Les coûts étant appropriés à même les budgets réguliers.

##### **Horaire estival du centre récréatif**

Reporté

**Santé et bien-être :**

## RÉSOLUTION 2024-04-147

### **Demande d'autorisation au Colloque Tous engagés pour assurer la qualité de vie des personnes âgées dans leur milieu de vie**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Baie-Comeau sera l'hôte dû au Colloque « Tous engagés pour assurer la qualité de vie des personnes âgées dans leur milieu de vie » ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Lise Boulianne est intéressée à participer au Colloque « Tous engagés pour assurer la qualité de vie des personnes âgées dans leur milieu de vie » qui se tiendra à la Ville de Baie-Comeau du 9 au 10 mai 2024 ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que madame Lise Boulianne soit autorisée à participer au Colloque « Tous engagés pour assurer la qualité de vie des personnes âgées dans leur milieu de vie » qui se tiendra à la Ville de Baie-Comeau du 9 au 10 mai 2024 ;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser les dépenses de madame Lise Boulianne.

## RÉSOLUTION 2023-04-148

### **Journée internationale de Sensibilisation aux Surdoses**

**CONSIDÉRANT QUE** la Journée internationale de Sensibilisation aux Surdoses, qui se tiendra le 31 août 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** L'AQPSUD et Moms Stop The Harm travaillent en réduction des méfaits et font la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogue ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'une des façons les plus spectaculaires d'honorer les personnes qui nous ont quittées est d'éclairer les bâtiments locaux en violet lors de la « *Journée internationale de Sensibilisation aux Surdoses* » ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous comptons sur la participation d'un nombre grandissant de groupes communautaires, de mairies et de places publiques aux quatre coins de la province ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'illumination représente un puissant message de soutien aux familles québécoises touchées par une surdose ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous comptons sur la participation des municipalités afin de sensibiliser les familles touchées par une surdose ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le 31 août « *Journée internationale de Sensibilisation aux Surdoses* » et de souligner cette journée en illuminant le bureau municipal en violet et en partageant une communication, photos sur les réseaux sociaux.

## Résolution 2024-04-149

## **Vente de garage et journée de bienveillance communautaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite encourager l'entraide et la bienveillance communautaire dans son milieu ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CISSS Côte-Nord, de par le programme des Éclaireurs, a aussi comme mission d'encourager les gens à la bienveillance entre eux et que des aides financières pour ce genre d'événements sont disponibles ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la journée de Friperie en janvier dernier, plusieurs citoyens ont demandé une vente de garage éventuelle ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la tenue de la vente de garage et de la journée de Bienveillance communautaire en collaboration avec le CISSS, selon l'horaire et le budget présenté.

### Dépôt

#### **Dépôt du rapport Journée de Noël du 9 décembre**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport Journée de Noël du 9 décembre.

**Incendie :**

### Dépôt

#### **Dépôt du rapport des activités du mois de mars en incendie**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des activités du mois de mars en incendie 2024.

### Dépôt

#### **Calendrier de pratiques et de réunions**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du calendrier de pratiques et de réunions en incendie.

### RÉSOLUTION 2024-04-150

#### **Nomination d'un lieutenant intérimaire**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste de lieutenant intérimaire s'est ouvert au Service incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux (2) candidatures ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de posséder un permis pour les véhicules d'urgence et la formation d'autopompe ;

**PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'embauche de Monsieur Alain Pedneault à titre de lieutenant intérimaire.

#### Dépôt

#### **Dépôt de la fin des travaux de la Caserne 2**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt de la fin des travaux de la Caserne 2.

#### Dépôt

#### **Dépôt de l'ordre du jour du Comité technique en sécurité incendie**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt de l'ordre du jour du Comité technique en sécurité incendie.

#### RÉSOLUTION 2024-04-151

#### **Résolution se départir des équipements désuets**

**CONSIDÉRANT QUE** nous amassons des équipements de protection individuelle depuis plusieurs années (casques, bottes et habits de combat) ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous manquons de place pour les entreposer;

**CONSIDÉRANT QUE** nous les utilisons plus ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous en avons gardé quelques-uns pour les nouvelles recrues ;

**PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la vente de ses équipements par appels d'offres publics au plus offrant.

**Embellissement :**

#### RÉSOLUTION 2024-04-152

#### **Achat de fleurs saison 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** l'été 2024 arrive à grands pas, et qu'il est maintenant le temps de réserver les fleurs pour les aménagements ;

**CONSIDÉRANT QUE** la serre Sylvain Tremblay nous offre une soumission au montant de 6 699,40 \$, taxes non incluses ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de la Serre Sylvain Tremblay au montant de 7 702,64 \$: le coût étant approprié au le budget régulier 2024.

**Demande d'appui : (aucun appui)**

**Demande d'aide financière :**

RÉSOLUTION 2024-04-153

**Demande d'aide financière – Chœur Les gens de mon pays**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière reçue le 26 mars 2024, de M. Bryan Martel-Hovington, trésorier, du Chœur Les Gens de mon Pays ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ladite correspondance, M. Martel-Hovington sollicite une contribution financière de la Municipalité de Sacré-Cœur, pour les concerts du 25 mai prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire encourager les activités culturelles sur le territoire de la Haute-Côte-Nord;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer une aide financière de 30 \$ représentant la catégorie bronze comme aide pour le spectacle du 25 mai prochain; le coût étant approprié à même le budget régulier 2024.

RÉSOLUTION 2024-04-154

**Demande d'aide financière – Comité Sacré-Course**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière reçue le 5 avril 2024, de M<sup>me</sup> Mélanie Lavoie, du Comité Sacré-Course ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ladite correspondance, M<sup>me</sup> Lavoie sollicite un soutien pour amasser des fonds pour la fibrose kystique pour l'événement qui se tiendra le 15 juin 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire soutenir l'activité en leur offrant le stationnement ainsi que des barricades gratuitement ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le prêt du stationnement ainsi que des barricades gratuitement pour l'activité Sacré-Course qui se tiendra le 15 juin 2024.

RÉSOLUTION 2024-04-155

## **Demande d'aide financière du Festival du Fjord**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2024-03-115 doit être abrogée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival du Fjord a réservé les installations de la municipalité pour la période estivale 2024, selon la résolution 2023-11-342;

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival du Fjord demande à la Municipalité, une aide financière au montant de 5 000,00 \$ en plus de la gratuité des installations du centre récréatif (aréna, terrain de balle, stationnement, etc.) ainsi que tous les équipements qui ont été utilisés durant l'année 2023, et ce, pour la fin de semaine du 7 au 14 août 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur s'est dotée d'une politique de location ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire aider le Festival à prendre son envol ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la résolution numéro 2024-03-115 soit abrogée ;

**QUE** les activités sont celles du spectacle d'ouverture en mars, les hommes forts et le festival en août 2024;

**QUE** la Municipalité désire aider le Festival sur une période maximale de 5 ans afin de leur permettre de solidifier leur structure et voler de leurs propres ailes comme suit :

La location des salles incluant les équipements (chaises, tables, réfrigérateur, petits chapiteaux avec toiles, lumières DEL, poubelles, tables de pique-nique selon la disponibilité). Le Festival du Fjord devra transporter eux-mêmes le mobilier, sinon les frais de la politique pourront s'appliquer, les frais de ménage, de location du système de sonorisation, de location de nappes demeurent applicables (tous les équipements endommagés ou souillés seront nettoyés ou remplacés aux frais du Festival du Fjord).

- Année 2023, une aide d'une valeur de 100 % a été versée soit un montant de 5 000 \$, plus assurance de 832 \$, plus création OBNL 2 000 \$, plus prêt de salles et équipements d'une valeur de 4 180 \$ et achat de tables aux hommes forts représentant 12 252 \$.
- Année 2024, une aide d'une valeur de 100 % de la location excluant les ménages représentant environ 3 820 \$, selon ce qui sera réservé.
- Année 2025, une aide d'une valeur de 75% de la location excluant les ménages représentant environ 2 865 \$, selon ce qui sera réservé.
- Année 2026, une aide d'une valeur de 50% de la location excluant les ménages représentant environ 1 910 \$, selon ce qui sera réservé.
- Année 2027, une aide d'une valeur de 25% de la location excluant les ménages représentant un montant d'environ 955 \$, selon ce qui sera réservé.

Pour un grand total sur 5 ans, d'environ 21 802 \$ d'investissement au Festival du Fjord.

**Affaires nouvelles :**

Résolution 2024-04-156

**Pavillon Léopold Mayrand**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire se porter acquéreur du bâtiment du Pavillon Léopold Mayrand;

**CONSIDÉRANT QUE** le point de services du CISSS est à la recherche d'un local pour se reloger;

**CONSIDÉRANT QUE** le point de services du CISSS est intéressé à se reloger au rez-de-chaussée du Pavillon;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire déposer une offre d'achat lors de sa publication;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à déposer une offre d'achat dès que sa publication sera effectuée.

Résolution 2024-04-157

**Aide financière Pavillon Léopold Mayrand**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire se porter acquéreur du bâtiment du Pavillon Léopold Mayrand;

**CONSIDÉRANT QUE** le point de services du CISSS est à la recherche d'un local pour se reloger;

**CONSIDÉRANT QUE** le Point de services du CISSS est intéressé à se reloger au rez-de-chaussée du Pavillon;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire procéder à des demandes d'aide financière pour l'acquisition et la réparation du bâtiment;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à déposer des demandes d'aide financière.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** monsieur Jeannot Lepage soit autorisé à signer tous les documents requis à ces demandes d'aide financière ainsi que toutes les conventions s'y rattachant.

RÉSOLUTION 2024-03-158

**Levée de la séance**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes que la séance soit levée à 20 h 30.

---

Lise Boulianne, maire

---

Jeannot Lepage, directeur général  
et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE  
TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-  
VERBAL.

---

Lise Boulianne, maire